



DRRH/24-999-218 du 19/02/2024

**ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU SECOND DEGRE / RECRUTEMENT DE MAITRES CONTRACTUELS PROVISOIRES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Références : Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - code général de la fonction publique, notamment dans ses articles L351-1 à L353-1 - code du travail, notamment dans son article L5212-13

Destinataires : Messieurs les directeurs académiques, directeurs des services de l'Éducation nationale - Messieurs les présidents d'universités – Monsieur le directeur territorial du réseau Canopé - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et messieurs les directeurs des établissements d'enseignement privés

Dossier suivi par : Direction des Relations et Ressources Humaines - DRRH Service recrutement des personnels enseignants et hors enseignants et le Correspondant Handicap Académique : M. ALBERTI - Tel : 04 42 95 29 31 - Courriel : [correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr) - Division des Personnels Enseignants - DIPE - Bureau des actes collectifs - Chef de bureau : Mme ALESSANDRI - Tel : 04 42 91 74 26 - Gestionnaire - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Courriel : [nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr](mailto:nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr) - Division des Etablissements d'Enseignement Privés - DEEP - Bureau des actes collectifs - Chef de bureau : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Courriel : [ce.deep@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.deep@ac-aix-marseille.fr)

**Le ministère de l'Éducation nationale recrute chaque année des personnes en situation de handicap qui peuvent devenir titulaires sans passer de concours. Un contrat est passé pour une période d'un an, à l'issue de laquelle la titularisation peut être prononcée.**

**Les conditions de recrutement :**

- ne pas être fonctionnaire ;
- présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées;
- remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence et de certifications que celles exigées pour les concours externes. Elles sont indiquées sur le site de l'Education Nationale.
- appartenir à certaines catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du code du travail

**Posséder une reconnaissance de handicap ne conduit pas à un recrutement systématique ; seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés.**

**Ce recrutement ne peut être envisagé que lorsque, dans la discipline concernée, les capacités d'accueil existent et que des postes sont vacants.**

**Comment candidater ?**

Le dossier de candidature complet comportera, outre les annexes I, II et III dûment renseignées :

- une lettre de motivation précisant quel type de poste est demandé parmi ceux répertoriés dans les fiches métiers ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- la photocopie des diplômes ;
- le justificatif attestant du handicap (la qualité de BOE doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat);

Un extrait du casier judiciaire national n°2 sera demandé par les soins de l'administration.

**Ce dossier devra être adressé au plus tard le 29 mars 2024, délai de rigueur au services concernés de l'académie d'Aix-Marseille :**

**- à la DIPE pour les candidatures à des fonctions relevant de l'enseignement public du second degré**

- **Bureau des Actes Collectifs** - A l'attention de Mme Salomez -  
Recrutement des personnels enseignants **de l'enseignement public** au titre du handicap  
Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

**- à la DEEP pour les candidatures relevant de l'enseignement privé**

- **Bureau des Actes Collectifs** - A l'attention de M. Sassi -  
Recrutement des personnels enseignants **de l'enseignement privé** au titre du handicap  
Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

**TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ**

Les candidatures feront l'objet d'une instruction par mes services.

Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués :

- à un examen médical avec un médecin de prévention destinée à évaluer l'aptitude du candidat à l'exercice des fonctions et conformément aux dispositions de l'articles L.352-1 du code général de la fonction publique.
- à un entretien professionnel avec un jury comprenant un inspecteur de la discipline concernée, le correspondant handicap et un représentant de la direction des relations et des ressources humaines (DRRH) afin apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats. A titre indicatif, vous trouverez des informations sur les compétences attendues pour les professeurs et personnels d'éducation sur le [site education.gouv.fr](http://site.education.gouv.fr)

Les candidats à l'enseignement privé devront de manière concomitante rechercher l'accord d'un directeur d'établissement privé pour leur embauche (annexe 4).

Les personnes recrutées bénéficient d'un contrat d'un an, à l'issue duquel est organisé un entretien avec un jury. La titularisation est prononcée si le candidat répond aux attendus du référentiel de compétences pour les fonctions visées durant cette période probatoire.

Les personnes recrutées bénéficient de droits spécifiques comme l'aménagement de leur poste de travail.

Les candidats présélectionnés sont invités, lors de l'entretien, à faire connaître leurs besoins éventuels d'aménagement.

L'administration peut, en effet, financer l'aménagement du poste de travail par l'adaptation ou l'achat des équipements individuels nécessaires aux travailleurs handicapés dans l'exercice de leurs fonctions. Une assistance humaine peut également être prévue dans les situations de handicap moteur, sensoriel ou maladie invalidante. Les aménagements du poste de travail sont étudiés suite à la demande des agents et font systématiquement l'objet d'un avis du médecin de prévention et d'une étude personnalisée du correspondant handicap académique. Pour certaines situations, l'intervention d'un ergonome peut être nécessaire. Les aménagements matériels comprennent notamment l'acquisition de mobilier ergonomique, de matériel informatique, de matériel pour handicap visuel, de prothèses auditives et d'aides au déplacement.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ANNEXE 1**

DIPE ou DEEP – Bureau des Actes Collectifs - RS 2024

**DEMANDE DE RECRUTEMENT EN  
QUALITÉ DE PERSONNEL  
CONTRACTUEL**

**Je, soussigné (e)** .....  
(Nom prénom)

**Reconnu(e) travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes  
Handicapées de :**

.....

**en date du** .....

**sollicite un emploi d'enseignant contractuel auprès de l'académie d'Aix – Marseille en application du décret  
n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.**

**Ma demande concerne :**

l'enseignement public   
l'enseignement privé

A....., le .....

Signature du postulant.



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ANNEXE 2**

DIPE ou DEEP – Bureau des Actes Collectifs – RS 2024

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

- 1<sup>ère</sup> demande <sup>(1)</sup>
- 2<sup>ème</sup> demande ou + (préciser l' (les) année(s) :  
.....

**I – SITUATION ADMINISTRATIVE**

(1) **cocher la mention concernée**

NOM :  Prénoms :	Date et lieu de naissance :  . . / . . / . . . .  à .....
Situation de famille : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	N° Tél. personnel : .....  N° portable : .....  Adresse mail : .....
Profession du conjoint : ..... (le cas échéant)	Adresse postale :  ..... ..... ..... .....
Nombre d'enfants : ..... dont nombre d'enfants à charge :                      (indiquer l'âge de chacun d'eux)  ..... ..... ..... .....	(This section is merged with the previous row's 'Adresse postale' field)
Autre charge de famille (précisez) : ..... ..... .....	

**II – DIPLOMES** (joindre photocopie(s))

Intitulé	Date d'obtention







**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE 3**

DIPE ou DEEP - Bureau des Actes Collectifs – RS 2024

**FICHE D'ÉVALUATION**  
**Uniquement pour les candidats**  
exerçant ou ayant exercé des fonctions au  
sein de l'Éducation nationale

**A renseigner par le chef d'établissement (le cas échéant)**

*Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé au sein de l'Éducation nationale.*

Mme .....  M.....

NOM du postulant (e) : ..... NOM de jeune fille.....

Prénom : ..... Statut actuel :  Contractuel

Vacataire

AED

Autre .....

Établissement scolaire d'exercice (nom et adresse).....

Du ..... au.....

Nombre d'heures hebdomadaire effectuées .....

Nature et description de l'emploi :

.....  
.....  
.....  
.....

PONCTUALITÉ  TB  B  AB  P

ASSIDUITÉ  TB  B  AB  P

ACTIVITÉ EFFICACITÉ  TB  B  AB  P

ADAPTATION  TB  B  AB  P

Appréciation générale :

.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature du chef d'établissement – cachet –

Date et signature du postulant



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE 4**

DEEP– Bureau des Actes Collectifs - RS 2024

**ACCORD DU DIRECTEUR  
D'ETABLISSEMENT  
D'ENSEGNEMENT PRIVE POUR  
UN RECRUTEMENT EN  
QUALITÉ DE PERSONNEL  
CONTRACTUEL**

**Je, soussigné (e)** .....  
(Nom prénom)

**Donne mon accord pour recruter Mme-M.....sur  
un emploi d'enseignant contractuel en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.**

**en date du** .....

A....., le .....

Signature et cachet du directeur.